

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 mai 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.6), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 9.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Noël FLEURY, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 0.3), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 3.4), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD (jusqu'au 2.4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au 5.1), M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 9.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.4), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 5.2) Boussières : M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY Champagney : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT (représenté par Mme Ada LEUCI) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.4), M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.4) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Jacques COINET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 9.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE (à partir du 2.1)

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Philippe GONON, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Denis JOLY Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Marie-Christine THEVENOT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saône : Mme Maryse BILLOT Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 0.2), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 3.3), J.P. GOVIGNAUX (à partir du 5.2), V. HINCELIN, J. MARIOT, A. MENETRIER, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, J. ROSSELOT (jusqu'au 2.4), S. WANLIN, N. WEINMAN (jusqu'au 5.1), Z. YASSIR-COUVAL, A. BLESSEMAILLE, D. PARIS, D. JOLY, J. MENIGOZ, M.C. THEVENOT, J.P. ISSARTEL (à partir du 2.1), B. MOYSE, M. DE WILDE BESANCON (jusqu'au 9.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, M.N. SCHOELLER, B. FALCINELLA, M. LOYAT (à partir du 2.1), E. DUMONT (jusqu'au 0.2), N. BODIN (jusqu'au 3.3), F. MONNEUR (à partir du 5.2), F. PRESSE, L. HAKKAR, S. JOLY, B. CYPRIANI, P. BONNET (à partir du 0.2), J. SCHIRRER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), A. GHEZALI, J.M. GIRERD (jusqu'au 2.4), C. MICHEL, J.C. ROY (jusqu'au 5.1), C. DEVESA, B. VIONNET, C. PREIONI, A. LEUCI, M. CRABBÉ-DIAWARA, C. BARTHELET, S. COURBET (à partir du 2.1), J. TARBOURIECH, F. GALLIOU (jusqu'au 9.2)

Délibération n°2013/0021 22

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière de marchés publics

Travaux d'aménagement d'un poste de commande centralisé (PCC) pour le tramway et le réseau de bus urbain - Rue Branly à Besançon

Lot n°1 : Menuiseries extérieures aluminium - Brise soleil orientable

Titulaire : Miroiterie Dijonnaise

Montant : 20 350,59 € HT

Lot n°2 : Menuiseries intérieures

Titulaire : VD Menuiserie

Montant : 23 273,97 € HT

Lot n°4 : Faux Plafonds

Titulaire : SPIC

Montant : 5 008,55 € HT

Lot n°5 : Sols souples

Titulaire : PERRIN

Montant : 22 123,23 € HT

Lot n°6 : Carrelage - Faiences

Titulaire : PREZIOSA

Montant : 2 698,37 € HT

Lot n°7 : Plomberie - Sanitaire

Titulaire : GRANDGUILLAUME

Montant : 3 511,23 € HT

Lot n°8 : Electricité - courants forts - courants faibles

Titulaire : CEGELEC

Montant : 122 457,44 € HT

Lot n°9 : Chauffage - Ventilation - Climatisation

Titulaire : FCC

Montant : 162 689,55 € HT

Aménagement d'un poste de commande centralisé pour le tramway et le réseau de bus urbain - Prestation d'insertion sociale et professionnelle - Rue Branly à Besançon

Titulaire : C.D.E.I

Montant : 35 869,95 € HT

Aménagement d'un poste de commande centralisé pour le tramway et le réseau de bus urbain - Rue Branly à Besançon - Mission SPS

Titulaire : PMM

Montant : 520 € HT

Halte ferroviaire d'Ecole Valentin - Aménagements connexes - Mission SPS

Titulaire : Cabinet ROY

Montant : 1 680 € HT

Conception d'un stand Grand Besançon pour la Foire comtoise, du 4 au 12 mai 2013

Titulaire : Big Bang Communication

Montant : 46 213,50 € HT

Accompagnement et animation de l'élaboration de la programmation pluriannuelle des travaux du CDP

Titulaire : FV CONSULTING - FREDERIC VANDEWALLE

Montant : 4 600 € HT

Formation CDP sur la communication en situation de réunion

Titulaire : AFIP

Montant : 2 775 € HT

Diagnostic amiante et plomb de 3 maisons

Titulaire : DP Expertise

Montant : 4 247,49 € HT

Travaux de génie civil pour aménagement de voirie et réseaux divers sur le territoire du Grand Besançon

Titulaire : Groupement STD / Bonnefoy

Montant : 100 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum (sur 1 an, renouvelable 3 fois)

Travaux de renforcement de la dalle du parking Beaux Arts - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire : Sodex Obliger

Montant : 59 346 € HT

Marché de prestations « courants faibles » - CFA4 - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire : Groupe SNEF

Montant : 400 000 € HT minimum et 680 000 € HT maximum (sur 4 ans)

Marché de tests de certification « courants faibles » - CFA 5

Lot n°1 : Test de compatibilité électromagnétique

Titulaire : EMITECH SA

Montant : 34 741 € HT

Lot n°2 : Tests de sécurité électrique

Titulaire : EMITECH SA

Montant : 22 625 € HT

Lot n°3 : Tests d'environnement feux/fumée

Titulaire : EMITECH SA

Montant : 19 790 € HT

Travaux de la modification de la dalle Artois - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire : SMBTP

Montant : 39 073 € HT

Avenant n°2 - Marché d'assurance Tous Risques Chantier pour la Cité des Arts

Notifié : 7/04/2010

Titulaire : AON

Prime provisionnelle initiale : 124 228,80 € HT

Objet de l'avenant : Prorogation des garanties dans le temps et sur la partie non réceptionnée du chantier, jusqu'à réception complète du bâtiment FRAC et de la couverture

Incidence financière : + 56 555,30 € HT, soit une augmentation de 45,53 % du montant initial du marché

Avenant n°2 - Lot n°12 « Menuiserie Bois, parquets, agencement, habillage » du marché de travaux pour la construction de la « Cité des Arts et de la culture » et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié : 11/02/2010

Titulaire : MARTEL

Montant initial : 1 593 611,49 € HT

Objet de l'avenant : Modification des plinthes / Accrochage des œuvres (FRAC) / Modification des portes du restaurant / Aménagement de « l'open space » et de la salle des professeurs / Contrôle d'accès / Aménagement des logements du FRAC

Incidence financière : + 47 479,25 € HT, soit une augmentation de 4,89 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°3 - Lot n°12 « Menuiserie Bois, parquets, agencement, habillage » du marché de travaux pour la construction de la « Cité des Arts et de la culture » et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié : 11/02/2010

Titulaire : MARTEL

Montant initial : 1 593 611,49 € HT

Objet de l'avenant : Equipement en rideaux occultants des salles de danse et art dramatique / Modification du type de rideaux des salles de cours afin de préserver le traitement résistance au feu M1 après lavage / Renforcement de la densité du pliage des rideaux de la salle d'orchestre et de l'auditorium

Incidence financière : + 66 000 € HT, soit une augmentation de 9,04 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°2 - Lot n°3 « Aménagements extérieurs » du marché de travaux pour la construction de la « Cité des Arts et de la culture » et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 9/02/2010

Titulaire : ISS Espaces Verts

Montant initial : 1 954 234,86 € HT

Objet de l'avenant : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation

Incidence financière : + 38 414,35 € HT, soit une diminution de 5,9 % de ce marché par rapport à son montant initial, tous avenants confondus

Avenant n°2 - Lot n°3 « Aménagements extérieurs » du marché de travaux pour la construction de la « Cité des Arts et de la culture » et l'aménagement du site de l'ancien port fluvial de Besançon

Notifié le : 9/02/2010

Titulaire : ISS Espaces Verts

Montant initial : 1 954 234,86 € HT

Objet de l'avenant : Prise en compte de travaux d'adaptation au projet apparus en cours de réalisation

Incidence financière : + 44 614 € HT, soit une diminution de 3,7 % de ce marché par rapport à son montant initial, tous avenants confondus

Avenant n°1 - Travaux de génie civil pour aménagement de voirie et réseaux divers sur le territoire du Grand Besançon

Notifié le : 30/12/2008

Titulaire : STD

Montant initial : minimum annuel de 100 000 € HT et maximum de 700 000 € HT

Objet de l'avenant : Transfert du marché à la société COLAS Est

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Réalisation d'une piste cyclable reliant le quartier des Hauts-de-Chazal à la commune de Serre-les-Sapins

Notifié le : 21/08/2012

Titulaire : SACER

Montant initial : 298 803 € HT

Objet de l'avenant : Transfert du marché à la société COLAS Est (fusion-absorption)

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 - Aménagement de l'entrée Est de Besançon - Carrefour des Marnières Nord

Notifié le : 13/03/2009

Titulaire : STD

Montant initial : 1 454 098,20 € HT

Objet de l'avenant : Transfert du marché à la société COLAS Est (fusion-absorption)

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 23/01/2009

Titulaire : SYSTRA

Montant initial : 2 746 000 € HT

Objet de l'avenant : Etude supplémentaire des estimations de trafic attendu

Incidence financière : + 18 750 € HT, soit une diminution de 2,27 % de ce marché par rapport à son montant initial, tous avenants confondus

Avenant n°1 - Lot n°2 - Marché de fourniture « Courants faibles » CFAI - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 4/04/2012

Titulaire : BECHTLE DIRECT France

Montant initial : 193 959,50 € HT

Objet de l'avenant : Intégration d'un nouveau produit, référencé 2.34, permettant une évolution significative des caméras extérieures IP (référence 2.16)

Incidence financière : + 8 646 € HT, soit une augmentation de 4,46 % du montant initial du marché

Avenant n°2 - Lot n°2 - Marché de fourniture « Courants faibles » CFAI - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 4/04/2012

Titulaire : BECHTLE DIRECT France

Montant initial : 193 959,50 € HT

Objet de l'avenant : Intégration d'un nouveau produit, référencé 2.35, permettant la mise en peinture des caméras extérieures IP (référence 2.16)

Incidence financière : + 4 900 € HT, soit une augmentation de 6,98 % du montant initial du marché, tous avenants confondus

Avenant n°1 - Marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructure - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 28/10/2011

Titulaire : EGIS RAIL

Montant initial : 1 758 376€ HT

Objet de l'avenant : Mission de maîtrise d'œuvre sur un ouvrage inscrit dans le tracé définitif, le nouveau kiosque de Chamars

Incidence financière : + 54 390 € HT, soit une augmentation de 3,09 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Etudes de conception de véhicules de tramway et le cas échéant la fabrication des véhicules et leur maintenance - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 24/09/2010

Titulaire : CAF

Montant initial affermi au 15/10/2012 : 35 133 793 € nets de TVA

Objet de l'avenant : Remplacement de deux fenêtres fixes de la cabine de conduite par deux fenêtres ouvrables sur 19 rames commandées / Intégration d'un rembourrage retenu entre le support en fibres et le tissu des sièges pour les 19 rames commandées

Incidence financière : + 142 950 € HT, soit une augmentation de la valeur initiale du marché, affermi à ce jour, de 0,41 %

Avenant n°1 - Marché de travaux de déconstruction d'un garage et de deux appentis - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 29/03/2012

Titulaire : PBTP

Montant initial : 28 500 € HT

Objet de l'avenant : Prestations supplémentaires (réalisation mur, démolition garage)

Incidence financière : + 1 725 € HT, soit une augmentation de 6,05 % du montant initial du marché

Avenant n°2 - Marché maîtrise d'œuvre pour le centre de maintenance - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 01/07/2009

Titulaire : DRLW

Montant initial : 1 528 350 € HT

Objet de l'avenant : Saisie informatique de plans

Incidence financière : + 10 100 € HT, soit une augmentation de 0,66 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Marché d'assistance et de prestations pour un système de gestion électronique des données (GED) - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 09/06/2009

Titulaire : PROSYS

Montant initial : 162 200 € HT

Objet de l'avenant : Prolongation du délai global et modules complémentaires

Incidence financière : + 22 300 € HT, soit une augmentation de la valeur initiale du marché, affermi à ce jour, de 14,90 %

Avenant n°1 - Etude géotechnique pour la construction du Centre de Maintenance - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 18/02/2010

Titulaire : GEOTEC

Montant initial : 66 225 € HT

Objet de l'avenant : Prestations supplémentaires

Incidence financière : + 18 300 € HT, soit une augmentation de 27,63 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Diagnostics de présence d'amiante et de plomb, d'un ensemble de bâtiments et d'ouvrages d'art - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 28/04/2011

Titulaire : VERITAS

Montant initial : 10 920 € HT

Objet de l'avenant : Analyses supplémentaires d'ouvrage et rapport complémentaire

Incidence financière : + 1 340 € HT, soit une augmentation de 12,3 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Ouvrage d'Art Beaux Arts - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Notifié le : 08/08/2011

Titulaire : SMBTP

Montant initial : 69 630,80 € HT

Objet de l'avenant : Prestations supplémentaires

Incidence financière : + 2 357,20 € HT, soit une augmentation de 3,39 % du montant initial du marché

II. En matière domaniale et foncière

Dans le cadre du projet tramway

Acquisition rue Brûlard

La CAGB a, par acte notarié du 7 février 2013, acquis 183 m² de terrain nu issus de parcelles de plus grande importance, cadastrés :

Section	NUMERO	LIEUDIT	SURFACES
DT	78	18 B Rue des Grettes	59ca
DT	80	18 B Rue du General Brulard	1a 24ca

Cette vente est intervenue sur la base d'un montant total de 9 685 € toutes indemnités comprises conformément à l'estimation de France Domaine.

Indemnité d'éviction et convention de mise à disposition

La CAGB a, par voie d'ordonnance d'expropriation, acquis une bande de terrain cadastrée :

Section	NUMERO	LIEUDIT	SURFACES
AO	236	Aux Joncs	47ca
AO	231	Ch. des Marnières	2a42

Cette bande de terrain est occupée, par la SAS BRICO DEPOT à des fins notamment de stockage de matériaux au titre d'un bail commercial convenu avec les propriétaires initiaux du site.

S'agissant d'une procédure d'expropriation, BRICO DEPOT, en qualité d'exploitant de cette emprise, a pu prétendre à une indemnité d'éviction dont le montant a été fixé amiablement.

Cette indemnité, qui tient compte de la perte de marge brute de la société, s'élève à 121 450 € ; elle est complétée du coût des travaux nécessaires à reconstituer la cour à matériaux, soit un montant estimé à 106 000 €.

Cet accord est assorti d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans consentie par la CAGB à la SAS BRICO DEPOT moyennant une redevance annuelle de 3 000 €.

Protocole transactionnel - Vaïtes

La CAGB a, par protocole transactionnel du 7 février 2013, convenu amiablement du montant des indemnités d'expropriation à verser aux propriétaires et exploitant des 447 m² issus du bien cadastré :

Section	NUMERO	LIEUDIT	SURFACES
CL	119	32 C avenue des Vaïtes	56a73ca

Le montant de ces indemnités d'expropriation convenu amiablement après fixation judiciaire du prix en première instance est décomposé comme suit :

- indemnités dues aux Propriétaires : 119 063 € (prix principal), conformément au jugement n°1201473 du 31 juillet 2012 (ajustement éventuel en fonction des décisions de la cour de cassation),
- indemnités versées à l'exploitante : 21 000 € (Indemnité d'éviction), outre les frais d'expertise en application du jugement du 30 juin 2012.

Fixation judiciaire du prix par la cour d'appel

Au titre de l'expropriation de 405 m² de terrain nu nécessaire au projet de tramway, Madame la Présidente de la Cour d'appel de Besançon - Chambre des Appels d'expropriation a, dans un arrêt n°2013/2 rendu le 23 janvier 2013, infirmé le jugement de 1^{ère} instance du 20 janvier 2012 et fixé à 12 984 €, au lieu de 3 888 €, l'indemnité de dépossession due au propriétaire de la parcelle :

Section	NUMERO	LIEUDIT	SURFACES
CL	119	42, Av. de la Vaite	44a22ca

Au titre de l'expropriation de 516 m² de terrain nu nécessaire au projet de tramway, Madame la Présidente de la Cour d'appel de Besançon - Chambre des Appels d'expropriation a, dans un arrêt n°2013/2 rendu le 23 janvier 2013, infirmé le jugement de 1^{ère} instance du 20 janvier 2012 et fixé à 16 285 €, au lieu de 4 954 €, l'indemnité de dépossession due au propriétaire de la parcelle :

Section	NUMERO	LIEUDIT	SURFACES
CL	105	28 B, Av. de la Vaite	21a38

Conventions de servitudes d'appui d'accrochage et éclairage public

Eclairage Public

Deux conventions ont été visées au Contrôle de légalité le 21 février 2013 :

- Propriété 7 rue de la Mouillère, cadastrée section CW 169
- Propriété 48/50 Avenue Fontaine-Argent, cadastrée section CV 201 - CV 205

Servitudes d'appui d'accrochage

Une convention a été visée au Contrôle de légalité le 21 février 2013 :

- Propriété 1 Avenue Carnot cadastrée section CW 267

Trois conventions ont été visées au Contrôle de légalité le 13 mars 2013 :

- Propriété 25 Avenue Fontaine-Argent cadastrée section CV 280
- Propriété 27 Avenue Fontaine-Argent cadastrée section CV 427
- Propriété 33 Avenue Carnot cadastrée section CW 104

Autres décisions en matière domaniale et foncière

Signature le 28 février 2013 d'une convention d'occupation temporaire d'un local en gare Besançon Franche-Comté TGV.

Signature avec le Centre National de Création Musicale (GRAME) d'un contrat de mise à disposition de l'oeuvre « D'ore et d'espace » de Denys VINZANT pour l'exposition organisé par le CRR du 5 avril 2013 au 30 juin 2013.

III. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Défense des intérêts de la CAGB dans le cadre d'un recours en annulation introduit par un agent de la CAGB le 9 avril 2013 contre un refus de congé bonifié.

Signature d'un contrat temporaire « Tous risques exposition » avec PNAS relatif à l'exposition « d'Ore et d'Espace » à la Cité des Arts pour un montant de 199,20 €.

Signature d'un avenant temporaire au contrat « Tous risques Instruments de musique » avec Sarre et Moselle d'un montant de 245 € (régularisation de la prime 2012).

Signature le 18 mars 2013 d'un accord d'indemnité proposé par COVEA RISKS pour un règlement d'un sinistre en Dommages ouvrage sur le bâtiment Temis Innovation, d'un montant de 69 522,27 €.

Acceptation le 10 avril 2013 de l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 2 198 €, suite à l'obtention du recours relatif au sinistre du pont de Palente du 12 avril 2010.

IV. En matière financière

Signature le 22 avril 2013 d'une décision de déconsignation concernant des indemnités d'expropriation dans le cadre du projet de tramway.

Signature de 8 conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 137 400 € et sur propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 24 MAI 2013